



MAIRIE DE SAINT FIACRE SUR - MAINE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le lundi 10 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECOQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 22 juin 2010.

PRÉSENTS : Joël BASQUIN, Christine COINTEPAS, Nicolas DEROCHE, Danièle GADAIS, Jean-Yves LECOQ, Antoine LEMERLE, Annick MARTIN, Marie-José REEK, Elise ROBERT, Isabelle TESSIER

ABSENTS EXCUSÉS: Chrystelle TURPIN, Pascal DABIN (pouvoir à Jean-Yves LECOQ), Philippe MANDIN-DIRAISON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annick MARTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2010 est approuvé.

LES BREVES :

- Monsieur le Maire donne des nouvelles de Jocelyne POMMERON, le pot de départ devrait avoir lieu le 28/09
- Monsieur le Maire rappelle 2 réunions importantes à huis clos : le 25/09 en mairie pour les élus de Saint Fiacre et le 09/10 pour tous les élus des communes de Sèvre Maine et Goulaine. Réflexion forte autour de l'intercommunalité.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation délégués commissions communales et extra-communales suite à la démission de Damien BUDAN et de Jocelyne POMMERON, Jean-Yves LECOQ :

Suite aux démissions de Damien BUDAN et de Jocelyne POMMERON et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle composition des commissions communales et extra-communales ci-dessous :

	Composition actuelle	Composition modifiée
Commission communication	Danièle GADAIS, Nicolas DEROCHE, <u>Jocelyne POMMERON et Damien BUDAN</u>	Danièle GADAIS, Nicolas DEROCHE, <u>Joël BASQUIN</u>
Commission affaires scolaires	<u>Jocelyne POMMERON</u> , Isabelle TESSIER, et Chrystelle TURPIN	Isabelle TESSIER, et Chrystelle TURPIN
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	MEMBRES ELUS : Jean-Yves LECOQ (Président), Annick MARTIN, Isabelle TESSIER, Christine COINTEPAS, <u>Jocelyne POMMERON</u>	MEMBRES ELUS : Jean-Yves LECOQ (Président), Annick MARTIN, Isabelle TESSIER, Christine COINTEPAS, <u>Elise ROBERT</u>
Délégué à la Communauté de Communes Sèvre Maine et Goulaine	SUPLÉANTS : Christine COINTEPAS, <u>Jocelyne POMMERON</u> , Philippe MANDIN-DIRAISON	SUPLÉANTS : Christine COINTEPAS, <u>Marie-José REEK</u> , Philippe MANDIN-DIRAISON
Référént de la préfecture pour la sécurité routière	<u>Damien BUDAN</u>	<u>Nicolas DEROCHE</u>
Délégué à l'Association Communautaire de la Région Nantaise	TITULAIRE : Jean-Yves LECOQ SUPLÉANT : <u>Jocelyne POMMERON</u>	TITULAIRE : Jean-Yves LECOQ SUPLÉANT : <u>Joël BASQUIN</u>

2. Modification du tableau des effectifs, Jean-Yves LECOQ :

Vu les avis favorables de la commission administrative paritaire réunie le 29/04/2010 et le 08/06/2010 pour un avancement de grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et pour une promotion interne de rédacteur territorial,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2010, de la manière suivante:

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps plein,
- la création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps plein,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet

3. Ratios pour les avancements de grade du personnel communal pour 2010, Jean-Yves LECOQ :

Le conseil municipal doit fixer le taux ou ratio « promus-promouvables » c'est-à-dire le pourcentage des promovables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le ratio promus / promovables pour l'avancement de grade 2010 à 100%, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

4. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour un besoin saisonnier, Jean-Yves LECOQ :

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps plein pour un besoin saisonnier du 07/06/2010 au 13/08/2010. L'agent aura pour fonction principale l'entretien des espaces verts et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 (1345.31 € brut).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 07 juin 2010
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
- Décide que la rémunération sera sur la base de l'Indice brut 297, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2010,
- Charge Monsieur le maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion
- Habilite Monsieur le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

5. Modification de la délibération fixant la subvention USEP, Joël BASQUIN :

Par délibération du 01/03/2010, le conseil municipal a accordé une subvention dite USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires) de 225€, 75€ x 3 classes. Après vérification, il s'avère que 4 classes sont concernées.

Après en avoir délibéré, conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération du 01/03/2010 en accordant une subvention USEP de 300€, 75€ x 4 classes. Cette somme sera versée sur le compte de l'Amicale Laique.

6. Modification de la délibération fixant la subvention pour le collège St Blaise, Joël BASQUIN :

Par délibération du 01/03/2010, le conseil municipal a accordé une subvention de 540 € pour le collège St Blaise, 20€ x 27 élèves. Par courrier du 25 mai dernier, le collège St

Blaise nous a adressé un rectificatif concernant le nombre d'enfants de St Fiacre scolarisés dans leur établissement, il y en a 29 et non 27.

Après en avoir délibéré, conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération du 01/03/2010 en accordant une subvention de 580€ pour le collège St Blaise, 20€ x 29 élèves.

7. Avenant au contrat PLU, Marie-José REEK & Joël BASQUIN :

A l'issue des réunions faites avec les membres du conseil municipal et de la commission PLU, il s'avère que la commune possède un fort patrimoine architectural qu'il est important de conserver et valoriser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant à la convention de mission initiale de révision du PLU relatif à la réalisation du diagnostic patrimonial dont le coût s'élève à 3600€ HT
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

Monsieur le Maire rappelle que ce diagnostic est indépendant et différent de l'inventaire général du patrimoine actuellement réalisé et financé par le Pays du Vignoble Nantais et le Conseil régional.

8. Décision modificative n°1 au BP commune 2010, Joël BASQUIN :

Compte tenu :

- En fonctionnement :
 - Des ajustements à opérer pour les dépenses de personnel,
 - D'une subvention à accorder à l'amicale laïque (USEP classe supplémentaire)
 - D'une subvention à accorder à Saint Blaise (2 élèves supplémentaires)
 - Des intérêts à payer au titre de la ligne de trésorerie et de l'emprunt FCTVA, intérêts non prévus au budget 2010,
 - De l'annulation de la prime d'épuration prise en charge en 2009 sur le budget assainissement,
 - De la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2010,
 - Des notifications des dotations de l'État,
- En investissement :
 - De la réduction de 800 € de la subvention du CG attribuée pour les travaux d'assainissement collectif (2^{ème} phase) prise en charge en 2009 sur le budget assainissement,
 - D'une commande complémentaire et réunions supplémentaires pour le PLU,
 - De l'identification de l'étude des zones humides au c/ 2031 au lieu du c/ 202,
 - Des dépenses nouvelles de voirie,
 - De la notification du FCTVA pour 2010,
 - Des taxes d'urbanismes à percevoir pour 2010.

Il est nécessaire de régulariser et d'ajuster en dépenses et en recettes le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
60632	Petits équipements	2 350,00	6419	Rbt rémun. personnel	3 000,00
6218	Autres personnel ext.	8 000,00	7311	Contributions directes	10 328,00
6411	Personnel titulaire	-11 900,00	7411	Dotation forfaitaire	386,00
6413	Personnel non titulaire	11 946,00	74121	Dotation solidarité rurale	1 312,00
6454	Cotisations assédic	1 320,00	74127	Dotation nat. péréquation	3 966,00
6474	Verst œuvres sociales	2 100,00	74833	Etat – Compensation TP	-126,00
65738	Sub. Autres org.	-300,00	74834	Etat – Compensation TF	-206,00
6574	Subv. association	115,00	74835	Etat – Compensation TH	-161,00
6611	Intérêts d'emprunts	800,00			
673	Annul. Titres ex. ant.	800,00			
023	Virt section inv.	3268,00			
Total		18 499,00	Total		18 499,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
1315	Subv. CG (CT)	800,00	021	Virt section fonct.	3 268,00
202	Etude PLU	-1 734,00	10222	FCTVA	-3 934,00
2031	Etude Zones humides	7 236,00	10223	T.L.E.	16 038,00
2031	Améngt Bourg	720,00			
2183	Mat. Informatique	-2 691,00			
2313	Const. (Séc. Elect.)	-2 350,00			
2315	Voirie	10 700,00			
020	Dépenses imprévues	2691,00			
Total		15 372,00	Total		15 372,00

9. Demande de subvention auprès du conseil général au titre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale 2010, Nicolas DEROCHE :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, après en avoir délibéré, de solliciter auprès du Conseil Général de Loire Atlantique une subvention au titre de la remise en état de la voirie communal 2010 dans le cadre du Plan d'Aménagement de la voirie communale au travers du Fonds d'Aménagement Communal.

10. Demande de subvention auprès du conseil général au titre de l'aide aux communes pour la mise aux normes sécurité/incendie d'un groupe scolaire, Isabelle TESSIER :

Des travaux de changement d'huisseries et d'installation d'une nouvelle alarme incendie vont être réalisés à l'école afin d'assurer une meilleure sécurité des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- de réaliser des travaux de mise aux normes sécurité/incendie à l'école publique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Loire Atlantique et de signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

11. Fixation de 5 tranches de quotients familiaux pour les tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine, Isabelle TESSIER :

La CAF a demandé à la commune d'appliquer, à partir du 1^{er} septembre 2010, 5 tranches de quotients familiaux au lieu de 3 tranches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, les 5 tranches de quotients familiaux ci-dessous :

3 TRANCHES QF ACTUELLES		5 TRANCHES QF PROPOSEES	
QF < à 477 €	4 familles	QF < ou égal à 550 €	9 familles
478 € à 609 €	12 familles	551 € à 850 €	16 familles
QF > à 609 €	60 familles	851 € à 1100 €	19 familles
		1101 € à 1350 €	17 familles
		QF > ou égal à 1351€	15 familles

12. Délibération pour les achats et cessions par la commune, fixation du prix, Marie-José REEK :

Lors de la rédaction de la délibération du 23/06/2008 concernant la cession par Monsieur Marcel TESSIER de sa parcelle B 2027 (192m²) Rue de la Sèvre - la Métairie au profit de la commune, le prix de la cession a été omis : cession à titre gratuit.

Lors de la rédaction de la délibération du 23/11/2009 concernant la cession par la commune des parcelles B 2037, B 2035, B 2039, B 2040 et B 2036 (régularisation cadastrale), le prix a été omis : 10€/m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité :

- d'acquérir à titre gratuit la parcelle B 2027 (192m²),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la l'acquisition de la parcelle B 2027,
- de céder les parcelles B 2040 (4m²), B 2036 (7m²), B 2037 (38m²), B 2035 (38m²) et B 2039 (42m²) au prix de 10€/m² (évaluation des services de la Trésorerie Générale – France Domaine)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la cession des parcelles B 2040, B 2036, B 2037, B 2035 et B 2039

13. Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le conseil municipal doit se prononcer sur la DIA concernant les parcelles :

- A 884, 3 Rue du Port au Duc- la Bourchinière, 136m², 80 000 € :
- C 1599 C 1600 C 1603, 6 Place des Marronniers – la Hautière, 220 000 € :

14. Point sur les commissions communales et intercommunales :

• COMMISSION GRANDS TRAVAUX :

- école : travaux d'installation d'huissieries et de volets vont être réalisés
- aménagement du bourg : réflexion sur un scénario possible, RDV à prendre avec le cabinet d'étude
- aménagements sécuritaires à la Hautière : solution proposée en attente d'avis du conseil général,
- Rue du Coteau : suite à un grave accident de deux jeunes à 2 roues, une réflexion va être menée par Christine COINTEPAS et Pascal DABIN pour faire ralentir la vitesse et garantir la sécurité des riverains. Monsieur le Maire précise qu'il va prendre un arrêté pour interdire la circulation en haut de la Rue du Coteau.
- Effacement des réseaux Rue Beauregard : nouveaux candélabres vont être installés
- Création des vestiaires à la Salle des Sports : rapport de l'étude de sol reçu en maire, RDV pris le 29/06 avec le cabinet HEVIN pour relancer le dossier
- peinture des balustrades de la Salle des Vignes en cours,
- petits travaux vestiaires foot à venir,
- installation panneaux signalisation verticale à partir de septembre prochain
- entretien des ordinateurs de la mairie et de l'école à l'étude

• COMMISSION FINANCES :

- Le Conseil Général va examiner le 08/07/2010 le dossier de demande de subvention pour l'étude et les travaux d'aménagement du bourg déposé depuis le 20/04/2009
- Le Conseil Général a accordé une subvention de 44168€ pour les travaux d'assainissement de transfert des effluents
- DGE 2010 toujours en attente de réponse de la Préfecture
- Assainissement collectif à la Bourchinière : 18 branchements n'ont pas encore été réalisés. Un courrier a été transmis aux propriétaires pour les prévenir qu'un titre de recettes leur sera envoyé en septembre prochain.
- Joël BASQUIN expliquera lors du prochain conseil municipal l'augmentation de la facture d'eau reçue dernièrement dans les foyers de la commune.

La commission a travaillé sur l'éventualité d'instaurer certaines taxes :

- Taxe d'habitation sur les logements vacants : Aucun logement vacant n'a été recensé sur la commune. Des résidences secondaires ont été dénombrées, mais elles ne sont pas concernées par la taxe d'habitation sur les logements vacants. La CF propose de ne pas donner suite à cette taxe.
- Majoration valeur locative de terrains constructibles : les conditions fixées par l'article 1396 du CGI sont restrictives (ex : superficie retenue pour le calcul de la

majoration réduite de 1 000 mètres carrés) et l'impact financier pour la commune semble dérisoire (majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré). Il est par ailleurs observé que de nombreux certificats d'urbanisme et/ou permis de construire sont actuellement refusés par l'INAO pour des terrains susceptibles d'être concernés par ladite majoration. La CF propose de ne pas donner suite à cette majoration. Un recensement exhaustif des terrains concernés a toutefois été effectué, en lien avec la commission urbanisme.

- Article 1529 du CGI : Taxe communale forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles : le CM a déjà pris dans sa séance du 16/10/2006 une délibération pour l'application de ladite taxe. Lorsque le P.L.U sera voté, la CF propose de mettre à jour ladite délibération des nouvelles conditions législatives et réglementaires issues notamment de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 – article 38 (V).

- **COMMISSION URBANISME :**

- Présentation des dossiers examinés par la commission (liste disponible au secrétariat de la mairie) :

CU	Réalisation d'une	M LE MOAL Thierry	La Croix de la Brosse
CU	Construction d'une	M LAUNAY Gilles & Marie-Annick	Chemin des Prés Le Gué Priou
DP	Construction d'un garage en	M AUGISEAU Lionel	4 Chemin des Prés
DP	Remplacement toiture tuile	M CHAUVEL Fabien	14 rue St-Vincent La Hautière
DP	Pose de panneaux	M BONNEAU Christophe	11 rue Geoffroy de Couesbouc
DP	Pose de Panneaux	MM. ORDRONNEAU David –	Les Gras Moutons
DP	Pose de panneaux	NEXT GENERATION – 30 rue de la	4 rue des Charmettes
DP	Clôture	M REGNARD Philippe	27 rue Geoffroy de Couesbouc
DP	Abri à bois 10m ²	M BACHELIER Anthony	24 rue du Port au Duc
DP	Ravalement de façades	Mme FARINEAU Yvette	2 rue d'Echichens
DP	Pose de panneaux	M ROUXEL Jean-Michel	26 rue des Perrières
DP	Clôture	M BENI Michel	9 Chemin de la Chapelle La Hautière
PC	Construction d'une cave et	M DABIN Pascal	9 rue des Rouères La Bourchinière
PC	Modification façade	M JAUNET Gérard – MME COSSAIS	11 rue des Patisseaux La Petière
PC	Construction d'un garage	M CHAUVIN Vincent	3 Chemin de la Chapelle La Hautière
PC	Construction maison	M & Mme POIRON Christian &	BEAU SITE

- Restitution du diagnostic environnemental le lundi 05/07/2010 à 9h00 en mairie
- Réunion commission PLU le 09/09/2010 à 9h00

- **COMMISSION COMMUNICATION :** le bulletin municipal sera livré en mairie le 09/07/2010, une nouveauté pour ce n° avec une double page couleur

15. Courriers et questions divers

Christine COINTEPAS informe le conseil municipal que le jury pour le concours communal des maisons fleuries s'est réuni samedi 26/06/2010.

Séance levée à 21h15

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 20 septembre 2010 à 20h00

Le Maire : Jean-Yves LECOQ

Le secrétaire :
Annick MARTIN

Les adjoints :
Joël BASQUIN Marie-José REEK Nicolas DEROCHE Isabelle TESSIER

Les conseillers municipaux :
Christine COINTEPAS Danièle GADAIS

Antoine LEMERLE

Elise ROBERT